

FICHE PROGRAMME

Formation Élaboration et Actualisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est un outil obligatoire et essentiel pour protéger la santé et la sécurité des salariés. Il permet d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser les risques afin de mettre en place des actions de prévention adaptées à l'entreprise.

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les obligations légales liées au DUERP.
- Identifier, analyser et hiérarchiser les risques professionnels.
- Acquérir une méthodologie pour rédiger ou actualiser le Document Unique.
- Mettre en place un plan d'action de prévention adapté à l'activité de l'entreprise.
- Savoir assurer le suivi et la mise à jour régulière du DUERP.

Public : Employeurs, responsables RH, encadrants, référents sécurité, membres du CSE.

Pré-requis : Aucun.

Durée : Sur-mesure, adaptée aux besoins et à la taille de l'entreprise.

Nombre de participants : De 1 à 10 personnes maximum.

Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques liés à l'activité de l'entreprise.
- Analyse de situations réelles pour appliquer directement la méthodologie.
- Possibilité pour Weppes Formation de réaliser ou d'actualiser le DUERP à la place du client.

Moyens techniques :

- Ordinateur et vidéoprojecteur.
- Supports pédagogiques remis aux participants.
- Modèles de grilles et outils d'évaluation des risques.

Moyens humains :

Formateur qualifié, spécialisé en prévention des risques professionnels, ayant une solide expérience de terrain.

Modalités d'évaluation :

- Évaluation continue à travers des échanges et mises en situation.
- Attestation individuelle de fin de formation remise à chaque participant.

Programme de la formation

1. Théorie :

- Le cadre réglementaire du DUERP.
- Les obligations de l'employeur.
- Les risques professionnels : définitions, enjeux et typologies.
- La méthodologie d'identification et d'évaluation des risques.
- La hiérarchisation et la priorisation des actions.
- Le suivi et l'actualisation annuelle.

2. Pratique :

- Exercices d'analyse de situations de travail.
- Construction d'une grille d'évaluation des risques adaptée à l'entreprise.
- Élaboration ou mise à jour du Document Unique.
- Mise en place d'un plan d'action de prévention.